

## **Réponse du Transporteur à l'engagement 9**

(Demandé par la Régie)



### **Engagement 9**

(Demandé par Me Alexandre De Repentigny pour la Régie, 2013-11-20, notes sténo., volume 4, page 159)

Fournir le lien Internet pour le tarif de CRT.

### **Réponse**

Les tarifs et conditions, soit l'Open Access Transmission Tariff (« OATT ») en version anglaise, de la Société de transmission électrique de Cedars Rapids limitée (« CRT ») sont présentés au lien Internet suivant :

[http://www.oasis.oati.com/HQT/HQTdocs/2012-12-18\\_CRT\\_Open\\_Access\\_Tariff\\_2013\\_FINAL.pdf](http://www.oasis.oati.com/HQT/HQTdocs/2012-12-18_CRT_Open_Access_Tariff_2013_FINAL.pdf)

Le texte de l'OATT de CRT a été modifié en lien avec l'ordonnance 890 de la Federal Energy Regulatory Commission (« FERC »).

De plus, tel qu'il appert de la pièce HQT-6, Document 3, pages 5 et 6, les tarifs de CRT sont provisoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'à ce que la Régie rende la décision sur le coût moyen pondéré du capital pour les années 2013 et 2014.